

Télécharger des ebooks **libres et gratuits** depuis n'importe quel site

Rendez-vous sur le site de votre choix. Par exemple <https://www.ebooksg gratuits.com>

1. Faites votre recherche jusqu'à trouver le titre de votre choix. **Téléchargez le fichier associé.**

BON À SAVOIR

Parmi tous les formats de fichiers existants, notez que

⇒ le **.pdf** est compatible avec **tous les appareils.**

⇒ Le format **.epub** est compatible avec **la plupart des appareils, à l'exception des liseuses Kindle (Amazon).**



VOUS ÊTES ALLÉS SUR LE SITE DEPUIS VOTRE LISEUSE

2. Une fois le téléchargement effectué, cliquez simplement sur « Ouvrir » pour commencer votre lecture.



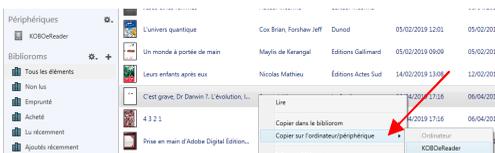
VOUS ÊTES ALLÉS SUR LE SITE DEPUIS UN ORDINATEUR

2. Une fois le téléchargement effectué, ouvrez le fichier avec votre lecteur habituel (Adobe Digital Editions par exemple).

3. Connectez la liseuse à l'ordinateur. Elle apparaît dans la liste à gauche de la fenêtre.

4. Depuis le menu Bibliothèque, faites un clic droit sur le titre que vous souhaitez ajouter à votre liseuse, puis « Copier sur le périphérique ». N'oubliez pas d'éjecter l'appareil avant de le débrancher.

Les fichiers libres de droit sont
disponibles sans limitation de durée.



C'est quoi un livre « libre de droit » ?

C'est un ouvrage dont l'**utilisation est gratuite** et pour laquelle **aucune redevance à l'auteur** n'est nécessaire.

La grande majorité de l'offre concerne les œuvres du « **domaine public** », c'est-à-dire dont l'auteur est décédé depuis au moins 70 ans. (Cette durée peut être plus ou moins longue selon les pays, ou si l'auteur est mort en temps de guerre.)

Mais cela peut aussi concerner des ouvrages contemporains dont l'auteur a spécifiquement demandé la *libre utilisation*. On parle alors plutôt de « **d'œuvre libre** ». À noter que l'auteur, dans ce cas, fixe malgré tout des conditions et des restrictions à la diffusion de son œuvre (par exemple pas d'usage commercial, ou toujours citer l'auteur original si un droit de modification est autorisé), que l'utilisateur est tenu de respecter.